



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/961
9 septembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 9 SEPTEMBRE 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU
BRÉSIL AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de demander, conformément à l'article 2 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, la convocation d'une séance officielle du Conseil de sécurité pour examiner la situation grave et alarmante au Timor oriental. Le Brésil estime que cette séance devrait revêtir la forme d'un débat général et être convoquée avec l'urgence requise.

Le Gouvernement brésilien estime que l'ensemble des membres devraient avoir la possibilité d'exprimer leurs vues. Il est convaincu que ces vues aideront les autorités indonésiennes à déterminer quel est le meilleur moyen de s'acquitter des obligations que leur imposent les Accords tripartites du 5 mai.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Gelson FONSECA
